



CSAL Formation spécialisée SÉANCE du 5 mars 2024

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CABANNE

Mme ANGLADE – assistante de prévention

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme FRIAA (T)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BECKER (S)

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. MARECHAL (T)

Mme FERELLEC – Animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP),

Mme BATIFOL – Assistante sociale

M. LAGADOU – Médecin du travail (en audio)

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9 heures 30 après s'être assuré que le quorum est atteint.

1°) Élection du secrétaire de la Formation Spécialisée

M. JOUVE indique que le règlement intérieur adopté prévoit l'élection d'un secrétaire de la Formation Spécialisée, et demande les éventuels candidats au poste.

M. VEYLET (CGT) propose sa candidature. Mme DESHAYES soumet cette candidature au vote.

Vote pour à l'unanimité.

2°) Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023

Sans observation le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3°) Présentation de la note d'orientations 2024 (pour information)

Mme FERELLEC présente la note d'orientations ministérielles Santé Sécurité et conditions de travail 2024.

Ces orientations sont regroupées en 6 axes :

- assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves ;
- renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du Programme Annuel de Prévention (PAP) avec le déploiement d'un nouvel outil Prév'action et la mise en place d'une nouvelle méthodologie ;
- améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail ;
- prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière ;
- poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information ;
- maîtriser le risque amiante.

Concernant le point 1, M. VEYLET (CGT) demande quelles sont les mesures adoptées par la direction locale pour renforcer la sécurité des agents.

Mme DESHAYES répond que plusieurs mesures ont été mises en place pour les services de contrôle :

- 2 gilets pare-balles ont été commandés pour la BCR,
- une procédure d'anonymisation peut être mise en œuvre pour tout contrôle présentant des risques pour l'agent en charge du contrôle,
- un dispositif d'alerte sera systématiquement installé sur les téléphones portables des agents sur le terrain.

Des mesures spécifiques seront ultérieurement applicables et mises en place pour les géomètres et l'huissier.

Concernant le point 4, Mme FRIAA(CGT) demande quels accompagnements sont prévus pour les agents de retour dans les services après une absence de longue durée pour raison de santé.

Mme DESHAYES informe qu'un guide à destination des chefs de service existe pour accompagner ces agents.

Mme BATIFOL ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter le médecin du travail avant la reprise pour demander un aménagement du poste de travail.

M. VEYLET(CGT) souligne une nouvelle fois, qu'en absence d'un médecin du travail à demeure, les délais de réponse sont anormalement longs.

M. LAGADOU informe que le recrutement de nouveaux médecins du travail est très difficile, qu'il n'y a pas de perspective de recrutement sur la région et que 2 nouveaux départs à la retraite annoncés vont accentuer ces tensions.

M. VEYLET (CGT) demande par ailleurs quel est le suivi à domicile des agents pendant leur congé maladie.

Mme BATIFOL répond qu'elle effectue ce suivi en lien avec les services RH. Elle en fera le bilan lors de la présentation de son rapport annuel.

Concernant le point 2, M. VEYLET(CGT) demande quelles sont les conséquences du déploiement de la nouvelle application Prév'action sur la campagne DUERP- PAP pour l'année 2024.

Mme ANGLADE précise que la direction est en attente de la note de campagne qui précisera le calendrier de la campagne. Cette nouvelle application permettra une saisie au fil de l'eau des risques professionnels et une consultation plus aisée pour les acteurs de prévention.

4°) Le budget 2024 (pour avis)

Mme FERELLEC présente le budget 2024.

Comme en 2023, la formation spécialisée dispose de 2 enveloppes :

- une enveloppe locale d'un montant, après réserve de 9 %, de 20 496 €
- une enveloppe mutualisée (formations) d'un montant, après réserve de 9 % de 5 885 €.

Pour cette séance, trois fiches de proposition sont à examiner :

- formation gestes et postures par l'entreprise au marché GOALMAP : 1 440 € TTC pour 12 personnes ;
- devis UDSP pour la formation d'équipier de première intervention incendie (EPI) à Mauriac pour un montant de 600 € TTC ;
- devis UGAP pour l'achat de sacs à dos pour les télétravailleurs (base de 20 sacs pour un montant de 2078,70 € TTC).

Le devis UDSP est adopté. L'achat de sacs à dos est reporté dans l'attente d'un recensement effectué par la direction. La formation sur les gestes et postures proposée par l'entreprise GOALMAP n'incluant pas une intervention sur le poste de travail, un nouveau devis d'un autre organisme sera examiné lors d'une prochaine séance.

À la demande de Mme DESHAYES un groupe de travail informel va se réunir prochainement pour élaborer les propositions de financement relevant de la formation spécialisée pour l'année 2024.

Elle demande aux organisations syndicales si elles ont des propositions.

La CGT présente trois formations envisageables :

- manager les équipes hybrides (télétravail, présentiel...)
- faire face à l'agressivité,
- adaptation à la retraite : gestion du stress.

5°) Un Point sur les formations (pour information)

En complément des informations apportées au point précédent, Mme FERELLEC précise qu'une formation de prévention des risques routiers sera proposée dans le cadre d'un marché interrégional.

6°)Présentation de l'application Signalfip (pour information)

M. JOUVE présente la nouvelle application de suivi des fiches de signalement. Cette application dématérialisée va permettre une prise en charge plus rapide des signalements et une meilleure traçabilité. Cette mise en place répond aussi à la volonté de faciliter la procédure de signalement afin d'éviter une sous-déclaration des incidents.

7°) Examen des fiches accident de service et de signalement (pour information)

Mme ANGLADE évoque un accident de trajet domicile travail (une chute de vélo) ayant entraîné un arrêt de travail.

M. VEYLET (CGT) juge insuffisante l'information donnée sur les accidents de service, pour permettre l'adoption de mesures de prévention. Il souhaite que la fiche d'analyse des accidents présente sur Alizé soit mise en place à la DDFIP du Cantal.

8°) Le registre santé et sécurité au travail (pour information)

- **SIP Mauriac** : demande de casque pour téléphone (travail en plateau)

Réponse de l'administration : demande transmise au service logistique qui a commandé un casque.

-site de Saint Flour : problème de nettoyage des locaux .

Réponse de l'administration : un rappel des directives de ménages a été fait par le responsable de la THD, si cela persiste un rappel sera fait par la responsable du service Budget Logistique.

-Antenne de Maurs : demande de store pour une fenêtre .

Réponse de l'administration : intervention d'un agent de service pour prise de mesures du store qui a été commandé.

-SAPF Aurillac : demande de 3 tapis de souris ergonomique.

Réponse de l'administration : mise à disposition de 3 tapis de souris ergonomique.

9°) Les exercices d'évacuation incendie (pour information)

Mme ANGLADE présente les comptes-rendus d'exercice d'évacuation à Mauriac, à la DDFiP et au bâtiment Q.

Tous ces exercices se sont déroulés dans des conditions très satisfaisantes.

10°) Questions Diverses

M. VEYLET (CGT) demande un retour sur le suivi médical des agents exposés au radon au bâtiment Q.

M. LAGADOU rappelle qu'il n'existe pas de protocole médical à ce sujet. Il propose que la direction envoie un courrier rédigé par ses soins aux agents qu'ils pourront remettre à leur médecin traitant.

Mme DESHAYES s'engage à suivre ces préconisations.

M. VEYLET (CGT) demande où en sont les entretiens de la psychologue de l'EIPAS.

Mme ANGLADE répond que tous les entretiens ont été fait. La direction est en attente des rapports de la psychologue.

M. VEYLET (CGT) demande que soit organisé une visite du SPFE par une délégation de la formation spécialisée.

Mme DESHAYES accepte. Une date sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Laurent VEYLET - Sylvie FRIAA